

Une « Tous Risques Chantier » (TRC) pour quoi faire ?

Pendant la durée d'un chantier, le dommage matériel pendant les travaux est bel et bien présent.

Que ce soit sur l'ouvrage en construction, sur toute infrastructure nécessaire à la construction, les matériaux stockés sur le lieu du chantier ou en cours de montage, voilà **autant de sources qui doivent être protégées de la même manière que l'ouvrage en cours...**

Une « Tous Risques Chantier » (TRC) est un contrat optionnel sous la forme « tout sauf » qui couvre notamment:

- Incendie
- Vol, vandalisme, attentats, mouvements populaires
- Dégât des eaux
- Glissement de terrain, inondation, tempête
- Catastrophe naturelle
- Etc.

Attention toutefois, dans certains cas, les conditions générales du contrat peuvent exclure certains types de risques (explosion, par exemple, ...)

Particularité de la TRC : **la garantie démarre à la date de l'ouverture du chantier et s'éteint à la réception de celui-ci.**

Courtage en Assurance & Assurance-Construction (C2AC) Sarl

téléphone: 06 50 22 72 00 - email: assurances@c2ac.net

Etablissement enregistré à l'ORIAS sous le numéro 16003071 - www.orias.fr

RCS Colmar n°817793003 - RC professionnelle et garantie financière souscrites auprès de Lloyd's France.

www.c2ac.net